

## Psychologue – Service d'Accueil Familial

### Identification du poste

Le psychologue au Service d'Accueil Familial fait partie intégrante d'une équipe pluridisciplinaire. Il est amené à travailler avec cette dernière, ainsi qu'avec l'enfant placé, sa famille d'origine et la famille d'accueil autour des enjeux et questionnements relatifs au placement.

Il intervient autour de 3 pôles principaux :

- le travail avec l'équipe du Service,
- le travail avec les assistantes familiales et la famille d'origine,
- le travail avec l'enfant placé.

### Statut

Le psychologue est recruté sur la base de ses diplômes d'état validés. Son statut et son évolution de carrière s'effectuent d'après la Convention Collective de l'Association d'Action Sociale du Bas-Rhin, FEHAP 51.

### Position hiérarchique

Placé sous l'autorité du Chef de Service.

### Mission

Travail avec l'équipe :

- Accompagner le projet éducatif du lieu de travail.
- Echanger avec les membres du personnel, les former et les accompagner,
- Au cas par cas, travail et prise en charge des interrogations et angoisses rencontrées chez le personnel dans l'exercice de leur mission.
- Aider les éducateurs à clarifier et réactualiser les projets concernant l'enfant par une lecture et une approche psychanalytique des enjeux inconscients et des signes repérables dans l'agir et le verbal chez l'enfant ou dans la famille d'accueil.
- Occuper une place de tiers au sein de l'équipe pluridisciplinaire ainsi que dans les relations avec l'utilisateur et sa famille.
- Transmettre aux intervenants une autre lecture et surtout une proposition d'interprétation de certains troubles (angoisse, souffrance, phase de maturation, réminiscences traumatiques...) rencontrés chez les enfants ou adolescents placés (analyse des discours et des pratiques, travail autour des représentations).

Travail clinique auprès de l'enfant, de sa famille d'origine et de la famille d'accueil :

- Travailler autour de la subjectivité de l'individu, l'accompagner dans son questionnement et le cas échéant sa souffrance et redonner une place à sa parole, dans une visée d'autonomisation psychique et subjective.

- Permettre la verbalisation des affects négatifs et positifs, aider à la mise en place d'un « savoir-y-faire » concernant ces affects.
- Permettre que les jeunes sujets et parfois leurs ascendants essayent de se réapproprier leurs histoires et héritages personnels.
- Travailler au cas par cas, adapter la prise en charge selon les problématiques rencontrées et la demande des enfants et de leur famille d'accueil, élaborer et soutenir les questions et évolutions durant la prise en charge.
- Permettre de faire advenir au mieux des remaniements thérapeutiques pour tenter de sortir d'une éventuelle logique de répétition (des traumatismes, des haines, des souffrances..)
- Mise en place de suivis psychothérapeutiques ponctuels ou réguliers pour les adolescents et adolescents placés, avec la volonté d'une disponibilité d'écoute s'adaptant au rythme et aux besoins des sujets.
- Aider et accompagner les assistants familiaux dans la prise en charge des enfants et adolescents, par une écoute active ou des échanges relatifs aux problèmes et souffrances rencontrées.
- Propositions à ces derniers de formation à la demande sur des sujets relatifs aux questionnements ou difficultés rencontrés.

A partir du statut de psychologue clinicien, proposer une pratique dictée par un engagement épistémologique psychanalytique.

### Activités liées au poste

- Entretiens individuels par prise de rendez-vous au Service (assistant familial, enfants, famille d'origine).
- Evaluation de l'état psychique de l'enfant par divers supports analyse de dessins, de rêves, de discours, possibilité de passation de test).
- Echanges et rencontres informelles non programmées au sein du Service durant une visite de la famille d'origine ou de la famille d'accueil et de l'enfant.
- Disponibilités téléphoniques pendant ou hors le temps de travail, avec les assistantes familiales et certains adolescents.
- Echanges ponctuels avec un ou plusieurs membres de l'équipe concernant la pratique et les difficultés rencontrées, l'évolution d'un jeune ou d'un placement.
- Participation à des réunions de synthèse ou bilans individuels au sein du Service.
- Rédaction de synthèse de suivi et de bilan clinique demandés par Responsable de Service ou les éducateurs (pour le milieu scolaire, des praticiens, juges, pour les notes de synthèse de l'équipe, le Conseil Général...)
- Entreprendre, susciter ou participer à tous travaux, recherches ou formations que nécessitent l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de l'acte du psychologue.

### Compétences

- D.E.A. – D.E.S.S.
- Qualité d'écoute et d'analyse.
- Capacité de travail en équipe.
- Sens de la hiérarchie.
- Disponibilité.

## Travail du psychologue au sein du Service d'Accueil Familial

Le psychologue travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire (éducatrice, secrétaire, assistante familiale...) et se doit de contribuer par ses apports et par ses actions à la bonne marche du Service, avec la distance et la particularité que requiert sa fonction de tiers.

Le psychologue intervient à différents niveaux :

- travail avec l'équipe du Service,
- travail avec l'enfant et sa famille d'origine,
- travail avec les assistantes familiales,
- rédaction de synthèse, bilan clinique, liens et courriers aux intervenants.

### 1. Travail avec l'équipe

C'est un travail de soutien et d'accompagnement : reprise des interrogations et préoccupations rencontrées par le personnel dans l'exercice de leur mission, aide à la réflexion autour des projets et décisions concernant les prises en charge, synthèse concernant l'évolution des enfants et du lien à leur famille d'origine.

Le psychologue occupe également une place de tiers lors de conflits usuels et naturels entre les différents intervenants (rivalité, conflit de loyauté chez l'enfant, divergence de point de vue entre professionnels...)

Il permet aux intervenants une autre approche et des propositions d'interprétations des problématiques rencontrées chez l'enfant (angoisse, souffrances, phase de maturation, réminiscences traumatiques...)

Ce soutien, centré sur l'analyse des discours et des pratiques ainsi que sur l'explicitation de certains mécanismes subjectifs, peut permettre que le travail éducatif et pédagogique se poursuive d'une façon optimisée et plus distanciée.

### 2. Travail auprès de l'enfant et de sa famille d'origine

Il s'agit de permettre la verbalisation des affects (compréhension et acceptation du placement, travail autour des souffrances subjectives, des angoisses relatives à l'absence ou la présence du parent) afin que l'enfant se débrouille mieux avec les difficultés liées à son placement.

Ce travail s'aide de différents supports : dessins, pâte à modeler, couverture à « tristesse », matelas à « colère », images et récits au sein d'un cadre bienveillant et confidentiel et dans une visée d'autonomisation psychique et subjective.

Un soutien important se fait également autour de l'appropriation par l'enfant de son histoire et de sa dynamique familiale. Le lien parent/enfant est travaillé pour humaniser au mieux la situation de placement et la compréhension et prise de distance d'avec les difficultés parentales. Des suivis réguliers ou ponctuels permettent à l'enfant et à sa famille de maintenir au mieux un lien affectif nécessaire et constructif, quand ce dernier est encore possible.

L'ensemble de ce travail peut permettre des évolutions et remaniements psychiques. Ces derniers peuvent aider parfois à la sortie de répétitions intrafamiliales de traumatismes et de fonctionnements dommageables (rejet, honte, indifférence...)

Un soutien spécifique à la parentalité aide à ce que les parents ne se sentent pas stigmatisés et puissent investir au mieux le lien à leur enfant.

### 3. Travail avec les assistantes familiales

Une écoute et des échanges relatifs aux difficultés rencontrées lors des placements (investissement trop important de l'enfant, tensions dans le lien à la famille d'origine, doutes sur les actions et comportements avec l'enfant, épuisement temporaire...) permettent une verbalisation constructive et des pistes de réflexion qui aident à la prise en charge de l'enfant.

Sous forme d'entretiens informels ou téléphoniques, ce soutien reste une possibilité proposée aux assistantes familiales en cas de besoin.

### 4. Activités annexes

Des écrits sont réalisés pour les bilans de post-admission, les projets professionnels et les diverses réunions de synthèse. Des courriers peuvent être adressés à divers intervenants extérieurs ainsi que des contacts téléphoniques afin de synthétiser et d'échanger des points de vue et informations concernant l'enfant (psychomotricienne, psychologue scolaire, pédopsychiatre, référents du Conseil Général, etc...)

Par ailleurs, un travail personnel est mené afin d'interroger et d'améliorer tout ce qui touche à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de l'acte du psychologue.

A partir du statut de psychologue clinicien, l'essentiel de ce travail est basé sur les référents psychanalytiques (hypothèse d'une dynamique inconsciente, analyse et subjectivation du discours) afin d'intervenir au plus juste dans l'analyse des liens et le soutien à la parentalité et dans l'approche des problématiques spécifiques du placement familial.